

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie fribourgeoise = Freiburger Hefte für Archäologie

Herausgeber: Service archéologique de l'Etat de Fribourg

Band: 14 (2012)

Artikel: Une enseigne publicitaire d'époque romaine à Murten/Combette

Autor: Frei-Stolba, Regula / Lieb, Hans

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-681699>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Regula Frei-Stolba
avec la collaboration de
Hans Lieb

Une *tegula* dotée d'une inscription a été mise au jour dans une couche de démolition à Murten/Combette. En l'étudiant de plus près, on se rend vite compte qu'elle est moins anodine qu'il n'y paraît de prime abord, et qu'il s'agit même, à ce jour, d'une pièce unique au nord des Alpes.

Une enseigne publicitaire d'époque romaine à Murten/Combette

En 1985, à l'occasion de la campagne de sondages destinée à évaluer l'étendue des fouilles à effectuer sur le site de Murten/Combette, voué à disparaître lors des travaux de construction de l'autoroute A1, une tuile inscrite a été mise au jour dans le niveau de démolition de l'un des bâtiments liés à la *pars rustica* et daté de la seconde moitié du II^e siècle après J.-C., au plus tôt¹.

La tuile et son graffite

Description

Endommagée dans sa partie inférieure et donc incomplète, la tuile (*tegula*)² de Combette est brisée en deux fragments jointifs (fig. 1). La cassure, oblique, traverse la pièce de haut en bas et de gauche à droite, de sorte que la lettre C est coupée en deux tandis que le R reste presque entier. Dans son état actuel, la tuile mesure 27 à 27,8 cm de hauteur (mesure partielle puisque la partie inférieure manque), 37,5 cm de largeur et 2,8 cm d'épaisseur à la base pour 2 cm en haut. L'épaisseur, bien entendu plus importante au niveau des deux bords relevés, atteint ici 5 à 5,5 cm. La partie supérieure de la tuile est également incomplète: l'artisan l'a volontairement taillée à gauche et à droite, afin de lui donner la forme d'un fronton.



Fig. / Abb. 1
La *tegula* de Murten/Combette et son inscription
Die tegula von Murten/Combette mit Inschrift

Les dimensions originelles de cette *tegula* correspondent presque exactement à celles d'une tuile usuelle, soit un rectangle de 45 x 35 cm, d'une épaisseur allant de 3 à 4 cm jusqu'à 5 à 5,5 cm au niveau des bords relevés³. La partie inférieure qui manque s'élevait donc à quelque 17 cm de hauteur, et présentait naturellement les mêmes largeur et épaisseur que le reste de la pièce.

On peut d'emblée constater que le fabricant s'est servi d'une tuile normale dont il a enlevé, avant cuisson et alors que l'argile était encore molle, les angles supérieurs gauche et droit. En

Deux lignes, quatorze lettres, deux ligatures

Le texte commence à 13,5 cm du bord inférieur et comporte deux lignes, séparées par un interligne d'environ 1 cm. Les lettres sont assez bien formées, mais un peu irrégulières, et on constate, en tirant une ligne imaginaire à leur base, qu'elles ne sont pas rigoureusement placées les unes à côté des autres. Leurs dimensions sont les suivantes:

Ligne 1: O = 4,6 cm; F = 5 cm; I = 5,3 et 5,2 cm; C = 5,4 cm; N = 5,2 cm; A = 5,3 cm.

Ligne 2: M = 4,9 cm; A = 4,3 cm; R = 4,7 cm (incomplet); S = 4,8 cm (incomplet); V = 4,7 cm (incomplet); P = 4,2 cm.

On notera que les lettres de cette seconde ligne sont un peu plus petites que celles de la première, que le P final est assez effacé, et que les lettres AVR sont ligaturées.

Le texte en lui-même peut être

a) représenté comme suit:

OFICINA

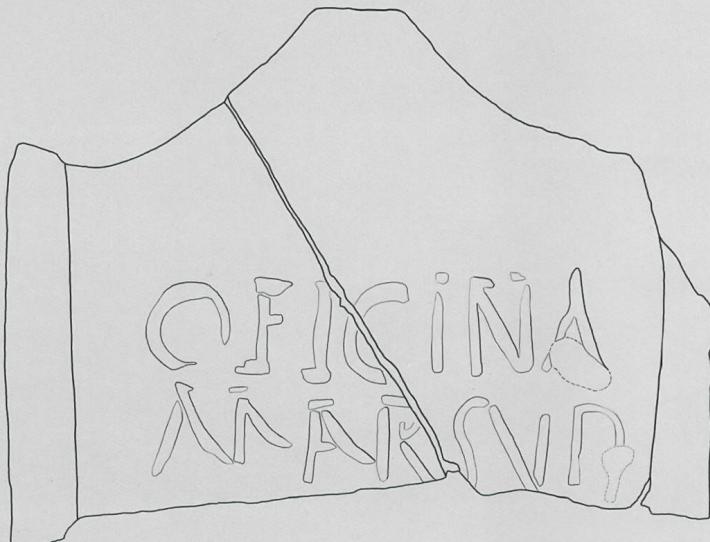
M AVR SVP

b) transcrit ainsi:

Oficina | M(arci) Aur(elii) Sup(---)

c) et traduit de la sorte:

«Atelier de Marcus Aurelius Sup(---)».



éch. 1:4

même temps, il a tracé dans la terre un texte de deux lignes, soit au doigt, soit à l'aide d'un stylet (*stilus*) émoussé ou d'un bâtonnet rond.

Commentaire

La première ligne ne pose pas de problème: le mot *officina* est bien lisible, l'explication est limpide: il s'agit d'un «atelier»⁴. L'orthographe n'est pas tout à fait correcte, mais la lecture du lemme du *Thesaurus Linguae Latinae* ainsi qu'un survol des volumes de l'*Année épigraphique* de 2000 à 2008 démontrent que la graphie *oficina* est attestée tant à Rome que dans les provinces, avec parfois d'autres variantes graphiques⁵.

La seconde ligne est plus difficile à déchiffrer, même s'il n'est pas nécessaire d'en discuter le contenu puisqu'il s'agit sans aucun doute d'un nom propre. C'est Iano Piso qui, le premier, a reconnu qu'il ne fallait pas lire ici MAR, mais M suivi de deux ligatures, AVR⁶. Ainsi, nous lisons M AVR SVP et y voyons par conséquent les *tria nomina* de l'artisan, au génitif: *M(arci) Aur(elii) Sup(---)*. Le cognomen *Sup(---)* peut être développé de plusieurs manières: *Super* est de loin le plus fréquent⁷, mais il existe aussi de nombreux

autres surnoms, rares ou très rares, comme *Superans*, *Superatus*, *Superbus*, *Superianus*, *Superinus*, *Superior*, *Supernus*, *Superstes* et *Superuentor*⁸. Bien qu'un autre nom de la série ne puisse être exclu⁹, nous développerons *Sup(---)* en *Sup(er)*, ce *cognomen* étant, comme nous venons de le signaler, le plus répandu.

Le nom de l'artisan, *M(arci) Aur(elii) Sup(er)*, fournit en outre la datation de l'inscription, car les *Marcii Aurelii*¹⁰ sont pour la plupart des pérégrins ayant accédé à la citoyenneté romaine grâce à Marc Aurèle ou, plus probablement, Caracalla¹¹. La tuile date de ce fait de la fin du II^e ou du III^e siècle après J.-C.

Au premier abord, un texte de deux lignes contenant le mot *officina* accompagné d'un nom propre paraît familier à tout lecteur d'inscriptions de l'*instrumentum domesticum*, et on a l'impression de l'avoir lu à nombre d'endroits différents. En effet, le mot *officina* suivi d'un adjectif dérivé d'un nom¹² ou d'un nom propre se retrouve dans les estampilles sur tuile, brique et autres objets en céramique, où elles signalent le producteur¹³. Mosaïques, lampes, verres pouvaient également être signés du nom de leur

fabricant, précédé de l'expression *of(ficina)* ou *ex of(ficina)*¹⁴. Une interprétation en ce sens ne serait toutefois pas pertinente ici, car le graffito *of(ficina) M(arci) Aur(elii) Sup(erii)* ne constitue à l'évidence pas une marque de fabrique. Malgré la similitude de la formule, on ne peut pas comparer ce tracé à une estampille: l'auteur du graffito ne voulait pas mettre en avant son rôle (supposé) de producteur. Il faut donc trouver une autre explication pour cet objet inscrit.

Une *tegula* pour enseigne publicitaire

A ce jour, la tuile taillée et inscrite de Murten/Combette est un document unique. Complète, elle était plus grande et mesurait peut-être 45 cm (ou même davantage) sur 36. Mais quels étaient son emplacement et sa position d'origine? Il est difficile de s'imaginer la tuile posée par terre ou à plat sur un muret, et le fait qu'elle a été taillée en forme de fronton indique, selon nous, qu'elle était soit suspendue à une porte, soit encastrée dans un mur à côté de celle-ci. En supposant que tel était bien le cas, on peut avancer l'hypothèse suivante: la tuile de Morat était placée devant un atelier artisanal, et elle servait d'enseigne publicitaire.

En consultant les ouvrages destinés au grand public qui présentent les activités artisanales et commerciales du monde romain, on trouve souvent d'excellentes illustrations, mais on remarque très rapidement que ces scènes de foulerie, de forge ou autres sont tirées soit de peintures murales, soit, plus fréquemment, de reliefs de stèles funéraires provenant de toutes les provinces de l'Empire romain¹⁵. Pour la tuile de Morat, en revanche, nous n'avons jusqu'ici trouvé aucun parallèle, que ce soit sur pierre ou sur tuile. Seuls trois exemples s'en rapprochent, tandis que deux autres en constituent des variantes plus éloignées.

C'est Gianfranco Susini qui, le premier, a reconnu dans deux inscriptions gravées sur pierre des «insegne di botteghe», à savoir des enseignes de boutiques¹⁶.

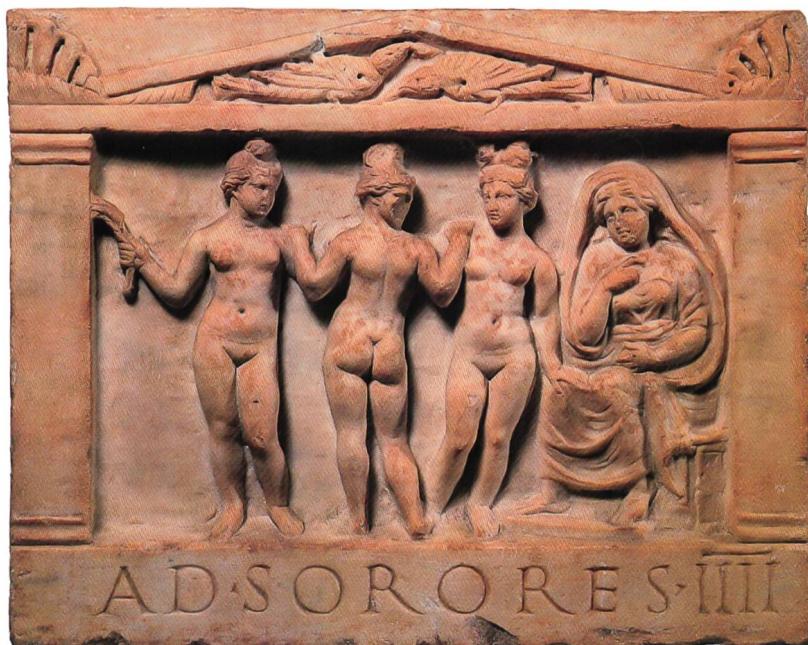
La première (CIL, X, 7296 = ILS, 7680 = IG, XIV 297 – origine inconnue, Musée de Palerme), mal

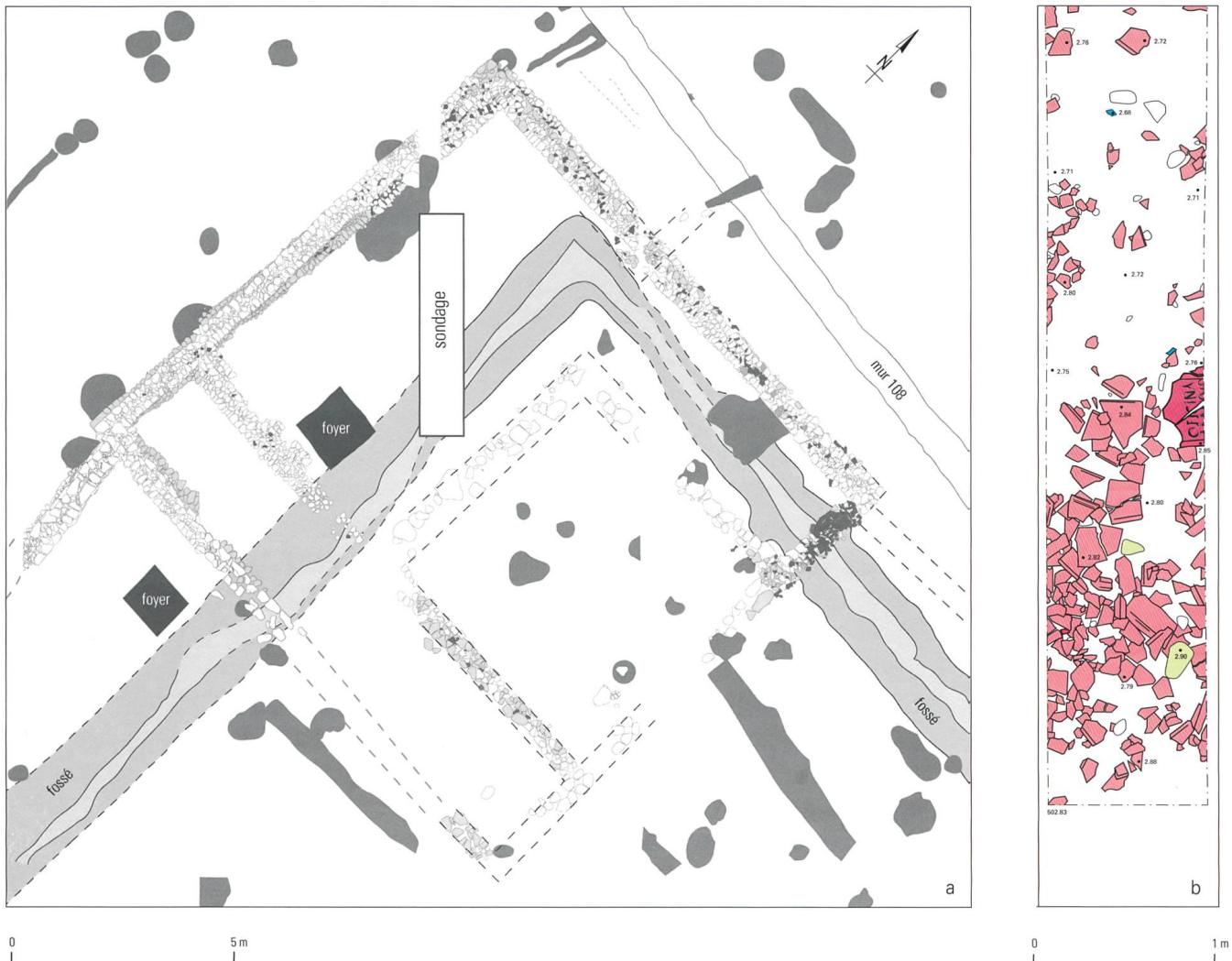
rédigée, montre que ni le lapicide ni le commanditaire ne savaient bien le grec et/ou le latin. Cependant, même si les deux libellés (grec et latin) ne sont pas tout à fait corrects, on comprend approximativement ce que le texte bilingue voulait dire¹⁷: στῆλαι | ἐνθάδε | τυποῦνται καὶ | χαράσσονται | ναοῖς ἱεροῖς | σὺν ἐνεργείαις | δημοσίαις || *tituli* | *heic* | *ordinantur et* | *sculputur* | *aidibus sacreis* | *qum operum publicorum*, «Ici on prépare et l'on grave des stèles pour les temples consacrés ainsi que pour les ouvrages publics. || Ici on met en page et on grave des inscriptions pour les temples consacrés ainsi que pour les ouvrages publics».

Dans la seconde inscription (CIL, VI, 9556 = ILS, 7679 – Rome), l'invocation aux dieux Mânes n'a en fait rien à voir avec le texte qui suit. Le lapicide a intentionnellement choisi une stèle funéraire sur laquelle il a d'abord gravé le début de la formule consacrée (*Dis Manibus*), avant d'y ajouter son texte publicitaire¹⁸. Fabricant de pierres tombales, il cherchait ainsi à retenir l'attention des passants et à les faire entrer dans son atelier: *D(is) M(anibus) | Titulos scri|bendos vel | si quid ope|ris marmor|ari opus fu|erit hic ha|bes*, «Aux dieux Mânes. Pour graver des inscriptions ou si tu as besoin d'un travail de marbrier, tu as ça ici».

Le troisième exemple (CIL, VI, 10036 et p. 3471 – origine inconnue, Berlin, Musée de Pergame, collection Bellori¹⁹) se différencie davantage des

Fig. / Abb. 2
Relief funéraire réutilisé sur lequel a été rajouté un texte publicitaire pour une auberge
Wiederverwendetes Grabrelief mit hinzugefügter Reklameinschrift für eine Herberge
(tiré de/aus Staatliche Museen zu Berlin, voir note 19 /siehe Anmerkung 19)





deux inscriptions précédentes. Il s'agit d'un relief funéraire réutilisé sur lequel on a ajouté une inscription (fig. 2); de provenance inconnue, il se trouvait peut-être à Rome²⁰.

Le registre supérieur du relief présente les trois Charites ou Grâces, accompagnées d'une femme en deuil, assise; la scène se trouve dans une *aedicula* – les quatre personnes sont entourées à gauche et à droite de deux pilastres surmontés d'un fronton décoré de deux acrotères et de deux oiseaux à l'intérieur. En bas, sur le cadre inférieur, on peut lire: AD · SORORES · IIII, «Chez les quatre sœurs».

Ce relief est l'un des premiers objets à être entrés dans la collection des Antiques de Berlin²¹. maintes fois étudié à cause de la différence de traitement que l'on observe entre le relief lui-même et l'inscription, il n'est, de plus, pas facile à comprendre. C'est Walter Trillmich qui, le premier, en a proposé des interprétations satisfaisantes. Selon lui, le relief faisait partie d'un monument funéraire remontant probablement à

Fig. / Abb. 3

Pars rustica de la villa de Murten/Combette: a) plan général (état actuel de l'étude; gris-noir: foyers; gris foncé: structures en creux et indéterminées romaines et/ou post romaines; gris clair: fossé romain); b) contexte de découverte de la tuile-enseigne

Pars rustica der Villa von Murten/Combette: a) Übersichtsplan (aktueller Forschungsstand; grau-schwarz: Feuerstellen; dunkelgrau: eingetiefte sowie unbestimmte römische und/oder nachrömische Befunde; hellgrau: römischer Graben); b) der als Reklameschild verwendete Ziegel in Fundlage

l'époque flavienne²², et le motif des trois Grâces, très populaire à l'époque impériale, a été transposé et réutilisé dans un contexte funéraire: les trois Grâces invitent la défunte à se joindre à leur groupe en devenant elle aussi une Grâce²³. W. Trillmich a également souligné que l'inscription latine, sans aucun lien avec la scène funéraire²⁴, avait été gravée dans un second temps. A l'évidence, il s'agit d'un relief en remplacement qui entraîne une nouvelle lecture de la scène: par les mots *Ad sorores (quattuor)*, les trois Grâces et la défunte sont placées sur un pied d'égalité alors qu'à l'origine, c'est la défunte, dont le nom aujourd'hui disparu devait figurer sur la stèle, qui était la personne principale. Contrairement à W. Trillmich, nous pensons qu'un certain intervalle s'est écoulé entre la première utilisation et le remplacement de la pierre. Aussi daterons-nous l'inscription elle-même du Haut-Empire (II^e-III^e siècles), le style de l'écriture ne permettant aucune conjecture plus précise quant à sa datation²⁵.

Selon une ancienne interprétation, à laquelle nous adhérons, il faut en fait voir dans ce relief réutilisé une enseigne pour une auberge dans laquelle les *puellae* étaient complaisantes²⁶. Parmi les arguments avancés par W. Trillmich pour appuyer cette hypothèse, on notera le toponyme *Ad sorores* attesté par l'Itinéraire d'Antonin pour une *mansio* (auberge) située sur la voie reliant les villes d'*Augusta Emerita* (Mérida, E) et d'*Asturica Augusta* (Astorga, environs de Léon, E)²⁷. On ignore malheureusement tout du contexte d'origine du relief des trois Grâces une fois réutilisé comme enseigne *Ad sorores* *///*, puisqu'il provient d'une collection italienne du XV^e siècle²⁸ et qu'il a ensuite été intégré à la collection de Frédéric III (1657-1713), prince-électeur de Brandebourg devenu en 1701 Frédéric I^{er}, roi en Prusse²⁹. Malgré cette incertitude, force est de constater que l'inscription sur le relief réutilisé comme enseigne publicitaire et le toponyme attesté par l'Itinéraire d'Antonin sont particulièrement proches.

Pour en terminer avec les quelques attestations d'enseignes publicitaires connues pour l'époque romaine, on pourrait aussi songer aux mosaïques du *forum* des Corporations d'Ostie, où les espaces qui se trouvent entre les colonnes entourant la place, bien délimités, sont attribués à une corporation; sur la mosaïque qui orne le sol de la place, chacune de ces zones porte le nom de la corporation à laquelle elle est dévolue³⁰. Toutefois, puisqu'il s'agit ici de *scholae*, donc de lieux de réunion, on ne peut pas parler d'enseignes commerciales proprement dites. Comme ultime exemple enfin, nous mentionnerons un fragment de tuile découvert en 2003 à Windisch/*Vindonissa* AG, lors des fouilles menées dans la partie méridionale du camp légionnaire. Au premier abord, ce fragment ressemble à la tuile de Murten/Combette, mais en le regardant de plus près, la différence est flagrante. En effet, le fragment de tuile de *Vindonissa*, au bas duquel on distingue le début d'une guirlande, ne porte qu'un nom: *C(aius) Octauius*. Par ailleurs, sa surface est très bien conservée, ce qui indique que cette tuile a fort probablement été encastrée dans un mur, peut-être même à

l'intérieur d'un bâtiment. Au vu de sa situation dans un remblai proche des casernes et donc à l'intérieur du camp légionnaire, cette tuile n'a en aucun cas pu remplir le rôle d'enseigne commerciale. Ainsi avons-nous, avec toute la réserve nécessaire, émis l'hypothèse qu'il pourrait s'agir d'une plaque au nom d'un centurion dont la demeure se trouvait en tête du baraquement des soldats³¹; bien évidemment, seuls de nouveaux documents similaires pourraient un jour corroborer cette lecture.

Un modeste mais précieux témoignage

Après avoir essayé de réunir toutes les inscriptions qui ressemblent à une enseigne publicitaire, force est de constater que, dans le monde romain, les enseignes commerciales ou publicitaires conservées sont très rares. Il faut toutefois être conscient qu'il n'existe alors aucun support prédéfini, par exemple la *tabula ansata*, qu'on avait coutume d'utiliser pour afficher l'enseigne de sa boutique. Toujours est-il que les exemples que nous avons pu citer, des plus divers, démontrent la rareté de ce genre de textes, d'autant que l'on connaît, à l'opposé, d'autres types de textes, comme les épitaphes ou les inscriptions votives, qui sont tellement fréquents qu'ils fourmillent de formules écrites en toutes lettres ou en abrégé. Dans le cas de la tuile-enseigne de Murten/Combette, nous ne savons en fait même pas si *M(arcus) Aur(elius) Sup(er)* était un tuilier qui faisait de la publicité pour sa tuilerie, ou s'il s'agissait d'un artisan qui exerçait un tout autre métier et avait choisi, par commodité, une tuile comme support pour son affiche.

En guise de conclusion, on retiendra que la tuile inscrite de Combette est jusqu'ici un objet unique; malgré son aspect modeste et le fait qu'elle provient de la couche de démolition de la *pars rustica* de la villa (fig. 3), donc d'un contexte qui ne permet pas de proposer une quelconque hypothèse quant à son emplacement d'origine, elle est importante car elle constitue, à ce jour, l'unique témoignage d'une enseigne publicitaire au nord des Alpes.

Notes

- ¹ Coordonnées du site: CN 1165, 576 745 / 197 490 / 505 m. Inv. de la tuile: MU-CO88/308-8. Nous remercions vivement Carmen Buchillier, archéologue cantonale de l'Etat de Fribourg, ainsi qu'Elsa Mouquin, assistante scientifique au Service archéologique, de nous avoir confié cette inscription pour étude et publication. Nous leur exprimons également notre gratitude pour le soutien que nous avons reçu durant nos recherches. Nous adressons aussi nos remerciements à Frédéric Carrard et Emilie Rossier du Service archéologique ainsi qu'à Michel E. Fuchs, professeur à l'Université de Lausanne, pour leurs suggestions et critiques. Enfin, nos remerciements vont également à Michel Aberson, Universités de Lausanne et de Genève, avec qui nous avons beaucoup discuté.
- ² *Tequila*: «tuile à bords relevés» (*Leistenziegel*), utilisée pour la construction de toits. On couvrait les *tegulae* par les *imbrices*, les tuiles faîtières (*Wölbziegel*), afin d'empêcher l'eau de pluie de pénétrer dans le bâtiment. Pour les hypocaustes, les parois, etc., on fabriquait des *lateres*, «briques» (*Ziegelsteine*, *Ziegelplatten*) de forme rectangulaire de différentes dimensions, pour le chauffage ainsi que l'approvisionnement en eau des *tubuli*, «tuyaux ou conduites» (*Hohlziegel*); voir Ch. Höcker, *Der Neue Pauly* 12.2, 2002, col. 800-803, s.v. *Ziegel*, *Ziegelstempel*; U. Brandl – E. Federhofer, *Ton und Technik. Römische Ziegel*, Stuttgart 2010, 41-44.
- ³ Les dimensions usuelles variaient selon les régions: voir Adam 1995, 230 (Ostie: 48 x 72 cm; 45 x 60 cm; 41 x 57 cm; 40,5 x 53 cm. Rome: 49 x 66 cm; 39 x 46 cm. Pompéi: 69 x 47,5 cm; 52,5 x 66 cm, etc.); selon V. Righini («I materiali fittili pesanti nella Cisalpina. Produzione e commercializzazione dei Laterizi. I. *Lateres publicae*. II. *Figlinæ*», in: M. Hainzmann – R. Wedenig (éd.), *Instrumenta Inscripta Latina II*, Akten des 2. Internationalen Kolloquiums Klagenfurt (5.-8. Mai 2005), Klagenfurt

- 2008, 264-294, plus particulièrement 265 et note 6), en Cisalpine, le format usuel des tuiles était de 60 x 45 cm. Cf. aussi U. Brandl – E. Federhofer, voir note 2, 22 pour les *lateres* ou *laterculi*.
- ⁴ F. Gaffiot, *Dictionnaire Latin-Français*, Paris 1934, s.v.
- ⁵ *TLL*, IX.2, 1968-1981, col. 513, 4-14 (énumération de plusieurs inscriptions qui contiennent la forme *oficina*); voir aussi *TLL*, IX.2, 1968-1981, col. 514-515, 517 et 518 pour *oficinat*, *oficiosus* et *oficium*. Cf. aussi la variante graphique *hofficina* (*CIL*, XV, 7611) ou *oficina* (*CIL*, XIII, 10625, 144). Voir de plus *AE*, 2000, 1611 (*ex officina magical*); *AE*, 2000, 1624 (*ex officina Vindimalis*); *AE*, 2002, 1004 = *CIL*, XIII, 10012, 19 (*Caleni | officina*); *AE*, 2002, 1670 (*ex officina Cupi Floriani, tectoris*); *AE*, 2003, 975 a-d (*ex officina Cai Auli*); *AE*, 2004, 800 = *AE*, 1989, 474 bis: *ex officina Masl- -In pingit*.
- ⁶ C'est lors d'une rencontre amicale à Aarau le 14 octobre 2011 que Ioan Piso, professeur à l'Université Babes-Bolyai de Cluj-Napoca (R), nous a suggéré de lire *M* puis *AVR*. Nous le remercions vivement pour son aide qui nous a permis de mieux comprendre la tuile de Murten/Combette et d'écartier ainsi les premières tentatives de lecture MARSVI.
- ⁷ Voir Kajanto 1965, 277; B. Lörincz, *Onomasticon provinciarum Europae Latinarum IV*, Vienne 2002, 100; *Super* est attesté jusqu'à présent par plus de cent exemples.
- ⁸ B. Lörincz, voir note 7, 100-101; Kajanto 1965, 268, 274, 320. Ajoutons *Suparius*, *Superandus*, *Supernus*, *Superantius*, *Superio*, *Superius*, *Superstianus*, *Superstius*, *Suppo*, *Supremus*, *Suputus* (cf. Kajanto 1965); H. Solin – O. Salomies, *Repertorium nominum gentilium et cognominum Latinorum*, Hildesheim, 1994², 409; H. Solin, «*Analecta epigraphica*», *Arctos* 40, 2006, 137 et *Arctos* 44, 2010, 251-252. *Superstes* est attesté une trentaine de fois, et les autres surnoms sont rares (cinq fois) ou très rares (une à deux fois).
- ⁹ Nous avons choisi *Sup(er)* et non *Superius* (le génitif *Superi* étant le même), qui est un *cognomen* extrêmement rare; voir Kajanto 1965, 277 (trois attestations datant du Bas-Empire), et B. Lörincz, voir note 7, 100 (un seul cas, un gentilice).
- ¹⁰ G. Alföldy, *Die Personennamen in der römischen Provinz Dalmatia*, Heidelberg 1969, 46-47.
- ¹¹ Par la *Constitutio Antoniniana* de 212 après J.-C., par laquelle tous les habitants de l'Empire romain, à quelques exceptions près, reçurent la *civitas Romana*.
- ¹² M. Steinby, *Indici complementari ai bolli dolari urbani (CIL, XV.1)*, Rome 1987, 109-124, en particulier 111: *officina Domitiana*, 113: *officina Tem(pesiana)*, etc. On retrouve aussi fréquemment le mot *figlina* accompagné d'un nom ou d'un adjectif dérivé d'un nom, voir *ibidem* 111: *figlinae* *Aristiana*, *Caepionianae*, etc. Pour une étude de l'organisation basée sur ces estampilles voir T. Helen, *Organization of Roman brick production in the first and second centuries A.D. An interpretation of Roman brick stamps*, Helsinki 1975. Depuis ces travaux, les études des estampilles sur tuile se sont intensifiées, cf. les contributions de Claudio Zaccaria, Giovanna Cicala, Pedro P. A. Funari, in: M. Hainzmann – R. Wedenig (éd.), voir note 3.
- ¹³ On connaît également des estampilles de tuiles produites par l'armée romaine. Elles ont en général la forme d'un cartouche rectangulaire dans lequel s'inscrit une *tabula ansata* contenant le nom de la légion concernée et parfois d'autres informations, mais sans le mot *officina*. Pour les légions stationnées à *Vindonissa*, voir Ch. Meyer-Freuler – M. Maggetti – R. Hänggi, «*Eine Zusammenfassung der Forschungsgeschichte und der Dissertation von F. Giacomini. The Roman stamped tiles of Vindonissa (Oxford 2005)*», *Jahresbericht der Gesellschaft Pro Vindonissa* 2006, 2007, 45-56 et *CIL*, XIII.6, 35-38 (*legio XI C P F*), 50-52 (*legio XXII*); pour *l(legionis) XXI SCVI*, cf. E. Howald – E. Meyer, *Die römische Schweiz*, Zürich 1940, 332, n° 398; selon Hans Lieb, la lecture *s(ub) c(ura)* est très probable tandis que le nom propre reste indéterminé *Vi(-)*.
- ¹⁴ Nous nous contentons ici d'une brève re-

- cherche dans les derniers volumes de l'*Année épigraphique*: AE, 2008, 1121, casque de la cavalerie: *officinal Gaiani*; AE, 2004, 771 a-c, lampes: *ex officina* | *Lucreti* | la suite est incertaine, cf. le commentaire.
- ¹⁵ K.-W. Weeber, *Alltag im Alten Rom. Das Leben in der Stadt. Ein Lexikon*, Düsseldorf 2001⁶, 166-170 (édition revue et augmentée); M. Beard, *Pompeji. Das Leben in einer römischen Stadt*, Stuttgart 2011, 222-240. Pour les stèles funéraires, cf. G. Zimmer, *Römische Berufsdarstellungen*, Mainz 1982.
- ¹⁶ G. Susini, *Il lapicida romano*, Bologna 1966, 18 et 26. L'interprétation a été reprise par L. Bivona, *Iscrizioni latine lapidarie del museo di Palermo*, Palermo 1970, 86-87, n° 74; M. T. Manni Piraino, *Iscrizioni greche lapidarie del museo di Palermo*, Palermo 1973, 181-182 n° 139 et tab. 82, fig. 139 et 140. Voir aussi les illustrations dans I. di Stefano Manzella, *Mestiere di epigrafista: guida alla schedatura del materiale epigrafico lapideo*, Rome 1987, 126 et note 252, fig. 42 et 43 (nous remercions M. Aberson pour cette référence).
- ¹⁷ Texte grec: les mots ἐνεργείαι δημοσίαι (traduction littérale: «activités du peuple») posent problème. Est-ce que l'auteur n'a pas compris les mots latins *opera publica*? Texte latin: *qum = cum*, se construit avec l'ablatif; *opera publica* est en soi un *terminus technicus* signifiant «bâtiments publics». Nous remercions M. Aberson pour la traduction de ce texte mal rédigé.
- ¹⁸ On pourrait également supposer que le lapi- cide a – par hasard ou faute de mieux – ré- utilisé une stèle funéraire incomplète, mais cette hypothèse est moins satisfaisante.
- ¹⁹ Voir en particulier W. Trillmich, «Die Charitengruppe als Grabrelief und Kneipenschild», *Jahrbuch des Deutschen archäologischen Instituts* 98, 1983, 311-349 (avec bibliographie); H. Jordan, «Über römische Aushängeschilder», *Archäologische Zeitung* 29, 1872, 65-77; Staatliche Museen zu Berlin (éd.), *Die Antikensammlung im Pergamonmuseum und in Charlottenburg*, Mainz 1992, 224-226, n° 114.
- ²⁰ Nous devons à M. Aberson la référence à cette pièce, et nous le remercions vive-

- ment pour cette belle trouvaille.
- ²¹ Berlin, Staatliche Museen, Inv. SK 890. Dimensions: 33,8 cm x 42,5 cm x 3,5 cm. Marbre.
- ²² W. Trillmich, voir note 19, 320, 334, 337. Voir aussi W. Déonna, «Le groupe des trois Grâces nues et sa descendance», *Revue archéologique* 31.1, 1930, 274-332.
- ²³ W. Trillmich, voir note 19, 317-337. La dé- funte est associée à une Grâce; voir pour la déification des personnes notamment issues du milieu des affranchis, H. Wrede, *Consecratio in formam deorum: vergöttlichte Privatpersonen in der römischen Zeit*, Mainz 1981, ainsi que R. Frei-Stolba (mit einem Beitrag von M. Bossert), «*Livilia dea*», *ASSPA* 73, 1990, 125-132.
- ²⁴ W. Trillmich, voir note 19, 337.
- ²⁵ W. Trillmich, voir note 19, 338 *sqq.* a essayé de dater (trop) précisément l'ins- cription d'après le style des lettres (de l'époque flavienne à l'époque de Trajan). A notre avis, le laps de temps entre les deux utilisations de la pierre est plus important; il n'est donc pas nécessaire d'envisager que le relief a été volé dans une nécropole encore utilisée (*op. cit.* 341-342). Quant à l'hypothèse (*op. cit.* 338) selon laquelle les hastes IIII auraient été ajoutées plus tard, peut-être même au XVI^e siècle, elle nous laisse plutôt sceptique: la répartition des lettres sur le cadre est assez équilibrée et les hastes sont gravées d'une manière correcte. Nous n'y voyons aucune dégra- dation stylistique.
- ²⁶ C'est H. Jordan, voir note 19, qui avait émis cette hypothèse, reprise par W. Trillmich.
- ²⁷ *Itin. Ant.*, 433, 3; W. Trillmich, voir note 19, 347 et notes 167 et 168. Pour les noms d'auberges, cf. H. Jordan, voir note 19, 74-75; T. Kleberg, *In den Wirtshäusern und Weinstuben des antiken Rom*, Berlin 1963, 63-73. Il existe beaucoup de topo- nymes (voir l'Itinéraire d'Antonin, *Itinera- riump Burdigalense* et la Table de Peutinger) qui semblent représenter des noms d'auberges, mais l'identification n'est pas certaine, à l'exception, peut-être, des noms comme *Ad calceum Herculis* (*Tab. Peut.* 2,5), *Ad septem fratres* (*Itin. Ant.*, 9,3) ou *Ad gallum gallinacium* (*Itin. Ant.*
- ²², 4; cf. *CIL*, XII, 4377 = *ILS*, 7476). Nous remercions H. Lieb de nous avoir fourni ces références. Le sujet mériterait une étude approfondie.
- ²⁸ W. Trillmich, voir note 19, 311-312. A partir du milieu du XV^e siècle et jusqu'en 1660 environ, le relief était intégré à la collection du Cardinal Cesi à Rome (cf. *Staatliche Museen zu Berlin* (éd.), voir note 19, 224); il a ensuite appartenu à Giovanni Pietro Bellori (1613-1696), archéologue, peintre et historien de l'art, commissaire pour les antiquités du pape Clément X (voir l'expli- cation affichée dans l'Altes Museum de Berlin), avant d'être transféré à Berlin.
- ²⁹ Roi en Prusse (et non de Prusse) est un terme consacré. Frédéric III reçoit la dignité royale avec le titre de «roi en Prusse», de la part de Léopold I^{er} de Habsbourg, empereur du Saint-Empire romain germa- nique; il devient alors Frédéric I^{er} et règne jusqu'en 1713.
- ³⁰ *CIL*, XIV, 277-279 et 45497, 1-58.
- ³¹ L'inscription sera publiée par R. Frei-Stol- ba, *in: J. Trumm – M. Flück, Via et porta praetoria. Neue Ausgrabungen und For- schungen zu den Steinbauten im Süden des Legionslagers*, Brugg, Exkurs 8, Klein- inschriften (sortie prévue début 2013).

Bibliographie

Adam 1995

J.-P. Adam, *La construction romaine*, Paris 1995³.

Kajanto 1965

I. Kajanto, *The Latin Cognomina*, Helsinki 1965.

Lassère 2005

J.-M. Lassère, *Manuel d'épigraphique romaine*, Paris 2005.

Schmidt 2011

M. G. Schmidt, *Einführung in die lateinische Epigraphik*, Darmstadt 2011².

Zusammenfassung

1985 wurde bei einer Sondierung in Murten/Combette in einer Schuttschicht (1. bis 3. Jh.) ein Ziegel mit einer aussergewöhnlichen Inschrift entdeckt, die vor dem Brand mit einem stumpfen Stilus oder mit dem Finger in den lederharten Ton eingetieft worden war. Der Ziegel (*tegula*) ist unten beschädigt und hat oben die Form eines Giebels. Die zweizeilige Inschrift lautet *oficina | M(arci) Aur(elii) Sup(---)* «Werkstatt des Marcus Aur(elius) Sup(---)», wobei das Cognomen zu *Sup(er)* ergänzt werden kann. Es handelt sich um ein Firmenschild, das aufgrund der Namensform in das Ende des 2. Jhs. oder in den Anfang des 3. Jhs. datiert werden kann.

Firmenschilder sind in der römischen Welt äusserst selten; nur vier ähnliche Inschriften konnten beigebracht werden; sie weisen aber ganz andere Inhalte auf. Davon sind drei auf Stein und nur ein Namensschild (nicht ein Firmenschild) auf einem Ziegel. Es handelt sich somit um ein einzigartiges Fundstück.